



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS BASQUE Jeudi 21 mars 2019

**Date de la convocation :** 12 mars 2019

**Nombre d'administrateurs en exercice :** 33

**Présents :**

CACHENAUT Bernard, AGUERGARAY Léonie, BEHOTEGUY Maïder, BERLAN Simone, BOUZIN BARBIER Séverine, BRAU-BOIRIE Françoise, CASENAVE Philippe, DACHARY Bernadette, GARAY Gilles, GUENARD Nadine, HAYE Ghislaine, HERRERA Jacques, HIRIGOYEN Roland, IRALOUR Peio, LARRANDA Régine, SOTTER Rose et VILLENEUVE Arnaud.

**Absents ou excusés :**

ETCHEGARAY Jean-René, ALÇUGARAT Christian, ARNAUD Nathalie, ARRABIT Bernard, BATIFOULIE Sandrine, DE NODREST Pierre, GARRAMENDIA Elisabeth, HARIVONGS Frédérique, HIRIGOYEN Lilian, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, INGOUF Stéphane, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAUQUE Christine, MOUESCA Colette, PEYROUTAS Maitena et SALLABER Jean Claude.

**Procurations :**

ARNAUD Nathalie à CASENAVE Philippe, GARRAMENDIA Elisabeth à HAYE Ghislaine, HARIVONGS Frédérique à BEHOTEGUY Maïder, LAUQUE Christine à BRAU-BOIRIE Françoise et SALLABER Jean Claude à AGUERGARAY Léonie.

**Président de séance :** CACHENAUT Bernard.

**Secrétaire de séance :** CASENAVE Philippe.

**Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 février 2019.
- 2/ Fixation des durées d'amortissement des immobilisations.
- 3/ Tableau des effectifs.
- 4/ Convention de mise à disposition d'un agent de la CAPB auprès du CIAS Pays Basque.
- 5/ Création d'un poste d'assistant socio-éducatif 1<sup>ère</sup> classe (Bidache).
- 6/ Création d'un poste d'adjoint administratif (Saint Jean Pied de Port).
- 7/ Orientations budgétaires du CIAS (Présentation et débat).
- 8/ Développement social (Présentation et débat).
- 9/ Projet Bertan (Présentation et avis).
- 10/ Questions diverses.

## ► OJ 1. COMPTE RENDU CA CIAS PAYS BASQUE DU 14/02/2019

Mr Philippe Casenave remercie les services pour le travail effectué. Il ne retrouve cependant pas dans le compte rendu certains éléments qui ont été au cœur de ses observations. A savoir :

- La question du **périmètre** de l'observatoire proposé : il avait une fois encore souhaité un observatoire social ou un observatoire des exclusions, et non pas un "*observatoire de la précarité*" comme proposé, l'exclusion n'étant pas qu'économique ;

- Il avait souligné l'importance de **travailler à un règlement intérieur du CIAS**, après une intervention de Ghislaine Haye demandant dans quel cadre des questions diverses pouvaient être abordées, un règlement intérieur pouvant permettre par exemple aux administrateurs d'introduire des "*questions d'urgence ou d'intérêt exceptionnel*" envoyées à l'avance, qui permettent d'avoir des réponses étayées à l'instar de ce qui se passe dans des conseils municipaux. Les rectifications seront effectuées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité compte tenu de ces observations.

## ► OJ 2. – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – BUDGET PRINCIPAL

Proposition faite par le Président de séance pour les durées d'amortissement, comme suit :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée indicative M14 (Années)	Durée proposée (Années)	Procédure d'amortissement proposée
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10 ans maxi	10	L
Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans maxi	5	L
Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans maxi	5	L
Logiciels	2 ans	2	L
Droits d'utilisation annuel de logiciels	1 an	1	L
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>			
Subvention d'équipement - Biens mobiliers, matériel ou études	5 ans maxi	5	L
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Voitures et véhicules légers (scooters, vélos y compris électriques)	5 à 10 ans	5	L
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	4	L
Matériel informatique	2 à 5 ans	5	L
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5	L
Mobilier	10 à 15 ans	10	L
Autres immobilisations corporelles - Matériels classiques	6 à 10 ans	10	L

Mme Nadine Guenard pose la question de la durée d'amortissement des camions.

Il lui est précisé qu'il s'agit des camions destinés aux repas, réponse qui satisfait Mme Guénard.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'adopter** pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les durées d'amortissement détaillées dans le tableau ci-dessus ;
- **D'amortir** en un an, les biens d'un montant inférieur à 500 € HT imputés en section de fonctionnement compte tenu de leur caractère durable ;

- **D'effectuer** le calcul d'amortissement en mode linéaire, sans prorata temporis, à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service ;
- **D'adopter** le principe, pour les éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, d'une durée d'amortissement correspondant à la durée maximale autorisée par l'instruction budgétaire comptable M14.

### ► OJ 3. TABLEAU DES EFFECTIFS

Voici le tableau des effectifs pour l'année 2019 :

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>10</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>10,00</b>	<b>3,44</b>	13,44
Attaché territorial	A	2	1	3	2,00	0,50	2,50
Rédacteur territorial	B	2	1	3	2,00	0,52	2,52
Adjoint administratif territorial	C	6	4	10	6,00	2,42	8,42
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>7</b>	<b>140</b>	<b>147</b>	<b>7,00</b>	<b>62,33</b>	69,33
Assistant socio-éducatif	B	4	2	6	4,00	1,50	5,50
Agent social territorial	C	3	138	141	3,00	60,83	63,83
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17</b>	<b>146</b>	<b>163</b>	<b>17,00</b>	<b>65,77</b>	<b>82,77</b>

Le tableau communiqué met en exergue une comparaison entre « la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, (...) déterminée en fonction des besoins du service » et les « effectifs pourvus sur emplois budgétaires ».

Mr Manterola explique que le tableau des effectifs compte 163 postes dont 17 emplois permanents à temps complet et 146 à temps non complet, essentiellement dans l'aide à domicile avec aussi quelques agents socio-éducatifs. Il n'est pas là question des 50 emplois évoqués lors du dernier conseil d'administration qui répondent à une augmentation temporaire des tâches.

Le tableau peut aussi s'analyser par filières.

Dans la filière administrative, il est question de 10 emplois à temps complet pourvus, correspondant aux emplois ouverts budgétairement, et de 3,44 agents non titulaires pour 6 emplois à temps non complet inscrits budgétairement.

Dans la filière sociale, à temps complet, les 4 assistants socio-éducatifs et les 3 agents sociaux territoriaux ouverts budgétairement sont pourvus. La différence est dans les agents non titulaires : 1,5 emplois d'assistants socio-éducatifs pourvus pour 2 emplois à temps partiel budgétés et 60,83 agents sociaux territoriaux non titulaires pourvus pour 138 emplois permanents à temps non complet d'agents sociaux territoriaux budgétés.

Mme Bernadette Dachary demande des précisions sur ce que recouvre la notion d'agents socio-éducatifs, Mme Sallaberry précisant qu'il s'agit des responsables de secteurs ou de travailleurs sociaux.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité **d'adopter** le tableau des effectifs figurant dans le tableau ci-dessus, pour l'année 2019.

### ► OJ 4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA CAPB AUPRES DU CIAS PAYS BASQUE

Le Président informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Pays Basque met à disposition, Mme Isabelle BOUILLON au profit du CIAS Pays Basque pour assurer des missions d'agent administratif et financier (Délibération du Conseil Permanent en date du 31/01/2019). Cette mise à disposition prend effet le 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans à raison de 21 heures par semaine. Le Président donne lecture du projet de convention de mise à disposition de cet agent et demande à l'assemblée de l'autoriser à la signer.

Mr Manterola précise que Mme BOUILLON travaillera 3 jours par semaine pour le CIAS et un jour pour la CAPB.

## ► OJ 5. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ASSISTANT(E) SOCIO-EDUCATIF

Le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité, la création à compter du 1er avril 2019 d'un emploi permanent à temps complet d'assistant socio-éducatif de 1ère classe pour assurer les fonctions de Responsable d'antenne du Pays de Bidache (Direction d'un Service d'Aide à domicile prestataire et mandataire, coordination de l'aide alimentaire, gestion des domiciliations principalement).

Mr Manterola précise que Mme Karine de Géa va remplacer une personne qui avait fonction d'attaché.

Mme Maïder Béhotéguy explique que ce poste répond aux besoins de mutualisation sur des secteurs comme Bidache.

Mme Régine Larranda demande comment il a été fait appel à candidature.

Il est précisé que 25 personnes se sont portées candidates, 6 ont été retenues pour entretiens et 5 se sont présentées.

Il avait été décidé de permettre les candidatures non seulement de personnes venant de la fonction publique mais aussi de personnes venant du droit privé.

Mme Ghislaine Haye demande si des hommes ont été candidats. Il lui est répondu que 2 candidats parmi les 25 étaient des hommes.

Mr Philippe Casenave confirme que les hommes assistants sociaux sont rares.

## ► OJ 6. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité, la création à compter du 29 avril 2019 d'un emploi permanent à temps complet d'assistant d'adjoint administratif afin de renforcer le pôle « Administration » (Finances, ressources humaines, affaires générales) situé à CIAS de Baigorri-Garazi.

Mr Manterola explique que le recrutement était nécessaire puisqu'il était précédemment pourvu au CIAS de Mauléon par un rédacteur.

Mme Léonie Aguegaray se demande si toutes les antennes du CIAS sont amenées à payer des loyers. Elle constate des disparités suivant les territoires.

Mr Manterola explique que les situations vont évoluer suivant les territoires.

A Bardos, un pôle social va émerger pour environ fin 2020 dans lequel le CIAS trouvera sa place. A l'heure actuelle, le CIAS occupe gracieusement des locaux appartenant à la commune de Bardos.

En Soule, le CIAS dispose de locaux dans la maison des services publics. Mais il y a un projet de maison de la santé dans lequel le CIAS doit s'intégrer à l'échéance 2021.

A St Jean Pied de Port, le CIAS s'intègre dans le pôle social de la commune de St Jean Pied de Port.

Mr Peio Iralour demande le montant du loyer réclamé par la mairie. Il demande s'il n'y a pas de possibilités à Lutxi Borda.

Mme Sallaberry et Mr Manterola indiquent que la mairie de St Jean Pied de Port fait payer entre 6.000 et 6.500 euros. De plus, un emplacement en cœur de ville est préférable. C'est d'ailleurs ce qui se passera quand le CIAS intégrera le futur pôle social de St-Jean-Pied-de-Port.

## ► OJ 7. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CIAS.

Mr Manterola précise que, pour l'année 2019, le budget général couvre les lignes suivantes :

- le service mandataire de l'Aide à Domicile qui tourne autour de 20 000 heures entre le Pays de Bidache et Baigorri-Garazi dont 13.000 heures environ sur Baigorri-Garazi ;
- le portage de repas : environ 48.000 repas par an. Le CIAS a récupéré le portage de repas sur le pays d'Hasparren (environ 16.000 repas par an). Les livraisons sont assurées par la collectivité pour le Pays de Hasparren et le Pays de Soule. Sur le secteur de Baigorri-Garazi, il est fait appel à des prestataires privés sauf pour 4 communes isolées ;
- l'épicerie sociale sur le secteur de Baigorri-Garazi et la distribution alimentaire sur le secteur de Bidache ; subvention accordée au Collectif souletin pour l'épicerie sociale en Soule ;
- le remboursement par le service prestataire d'Aide à domicile de l'antenne de Baigorri-Garazi de personnel mis à disposition par les services généraux ;
- les services généraux qui regroupent les services administratifs et financiers avec surtout des charges de personnel et des charges réparties sur tous les services.
- le développement social pour 319.573 euros avec beaucoup de reconductions de dépenses mais aussi des lignes nouvelles.

Au total, le budget général s'élève à 1.550.227 euros de dépenses, montant compensé par des recettes équivalentes, dont une subvention d'équilibre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour un montant de 752.384 euros (quasiment 50% du budget général).

Mme Françoise Brau-Boirie demande quels investissements sont prévus.

Il est précisé que les investissements portent sur des achats de mobiliers, de logiciels métiers (gestion de l'aide à domicile, paye...), de véhicules, d'un bac à Mauléon pour le portage de repas.

Mme Maïder Béhotéguy demande l'évolution par rapport à l'an passé.

Mr Manterola répond que le budget a été établi sur la base du précédent budget avec de légères augmentations en intégrant quelques nouveautés comme le portage de repas au pays d'Hasparren.

Mr Cachenaut observe que ce budget recouvre également la subvention pour l'association Bien Vivre pour les secteurs Amikuze et lholdi.

S'agissant du budget annexe (M22) consacré au service prestataire de l'aide à domicile, est intégrée une hausse réaliste de 13% du volume d'heures avec 120 500 heures prévues en 2019 (+ 12,6% par rapport à 2018). Cette augmentation est due essentiellement au secteur de Baigorri-Garazi et dans une moindre mesure du Pays de Bidache. Il est observé une stabilisation d l'activité sur le secteur de la Soule.

Pour 1.000 bénéficiaires en 2018, 54,9% s'appuient sur l'allocation personnalisée autonomie ou la prestation de compensation du handicap, 24,9% sur leurs caisses de retraite, 3,2% sur l'aide sociale et 17% sur d'autres financements (auto-financement notamment).

A souligner : 8.000 heures ont été accordées par le Département pour les temps de trajet inter vacations, ce qui correspond à une mesure nouvelle pour les antennes du Pays de Bidache et de Baigorri-Garazi.

Mme Bernadette Dachary se demande s'il n'y aurait pas la possibilité de valoriser auprès du Département, au travers de logiciels, la réalité du territoire avec les temps de trajet réels.

Mme Sallaberry relève que le Département veille à maîtriser l'évolution des coûts budgétaires avec une hausse de 0,52% accordée en 2019 pour l'ensemble des structures départementales, mais qu'il a accepté une hausse de 2,5% dans le cas du CIAS Pays basque, ce qui peut être compris comme un effort réel de sa part pour la première année d'existence du CIAS. Il faut aussi être vigilant sur les conséquences que peut avoir l'augmentation des tarifications pour les familles.

Mr Manterola explique que pour la mesure nouvelle de rémunération des temps de trajet inter-vacations, le CIAS a retenu une règle de calcul qui permet, pour 100 km, d'intégrer 1h20 de trajet sur le temps de travail.

Mme Bernadette Dachary exprime que la décision du Département représente un petit plus pour les professionnelles dans le sens d'une valorisation du métier.

Mme Ghislaine Haye se demande si le budget a été établi de manière pessimiste ou optimiste.

Il est répondu que le budget a été établi de façon réaliste.

Mme Léonie Aguergaray demande si le Département applique les mêmes règles pour les trajets auprès des autres structures.

Mr Manterola répond que le Département raisonne en termes de ratios sur des territoires qu'il estime comparables (zones rurales et de montagne, dans notre cas).

Mme Léonie Aguergaray souligne que ce changement de règle pour les trajets est un premier pas, la nécessité de solliciter son véhicule personnel étant un frein dans la valorisation du métier et les frais kilométriques étant très différents suivant les territoires.

Mr Gilles Garay se demande s'il ne faudra pas associer au vote du budget un message au Conseil Départemental saluant le premier pas mais demandant aussi pour l'avenir une nouvelle augmentation du ratio applicable aux trajets qui constituent un vrai frein pour l'attractivité de ces métiers.

Mme Ghislaine Haye pense qu'il peut être en effet utile de prendre date.

Mme Léonie Aguergaray souligne que l'impact du vieillissement de la population va encore augmenter dans les années futures.

Mme Régine Larranda demande si les frais de séjour pris en charge au titre de l'aide sociale seront instruits à l'avenir par le CIAS ou toujours les CCAS.

Mme Anita Sallaberry répond que le CIAS ne traite aujourd'hui que les dossiers pour les aides ménagères sur l'ensemble du territoire. Le pays de Bidache traite les dossiers d'aide à l'hébergement. La question se posera à l'avenir d'harmoniser l'intervention du CIAS sur l'ensemble du Pays Basque, notamment pour soutenir l'expertise sur certains territoires où elle peut manquer. Peut-on imaginer que le CIAS soit avant tout un lieu de coordination et de formation des secrétariats de mairie en considérant que le lieu de proximité doit demeurer la mairie ? C'est une question sur laquelle le conseil d'administration du CIAS pourra débattre.

Mme Régine Larranda et Mme Maïder Béhotéguy trouvent l'orientation plutôt intéressante.

Mme Bernadette Dachary observe qu'il y a peu d'heures les week-ends. Il lui est répondu que cela est lié au fait que l'antenne de Soule ne couvre pas les week-ends à ce jour, car elle n'intervient qu'auprès des catégories de GIR les moins dépendantes (GIR 3 à 6).

Mme Nadine Guenard relève le taux horaire unifié à 21,96 euros et s'interroge sur ses conséquences.

Il est répondu que ces conséquences sont diverses suivant les territoires. Précédemment Bidache tournait à un taux autour de 21 euros, Baigorri-Garazi à 21,21 euros, la Soule à 22,06 euros.

Mme Léonie Aguergaray repère qu'il va y avoir une augmentation du nombre d'heures le dimanche. La MSA a inscrit dans son programme l'aide à des actions de baluchonnage qui vise à permettre aux aidants de souffler par le recours à des

gardes à domicile. Le développement du baluchonnage était longtemps freiné par les dispositions du code du Travail qui impose, après 10 heures, un temps de repos. La loi permet désormais de développer cette option avec la possibilité de conventions. L'accompagnement financier va sans nul doute amener une augmentation des demandes de ce type. En termes de personnel, l'action va s'appuyer sur des auxiliaires de vie. Le financement émanera pour partie de l'usager, pour partie de l'Agence Régionale de Santé. Une présentation doit être faite le 11 avril.

## ▶ OJ 8. DEVELOPPEMENT SOCIAL.

Mr Manterola explique qu'il s'agit là de la traduction du projet de territoire. Il souligne que ce volet développement social associe le renouvellement d'actions déjà menées précédemment par la CAPB notamment sur le volet précarité et des actions nouvelles.

### Sur le renouvellement d'actions déjà menées précédemment par la CAPB

⇒ **Au titre de l'autonomie**, on retrouve dans la reprise des contributions antérieures de la CAPB une subvention de 2.000 euros à Elgarrekin Bizi, visant à soutenir une association qui souhaite passer un cap et devenir un lieu d'accueil spécialisé pour des personnes dépendantes et handicapées en devenant un foyer de vie, en lien étroit avec l'association EVAH et des associations et acteurs de Soule. L'association est dans l'attente d'une labellisation par le Département en fonction des « zones blanches » repérées dans son schéma départemental d'autonomie.

Mme Léonie Agueraray souligne l'intérêt du projet qui vise aussi des personnes en situation d'handicap plutôt jeunes rencontrant des difficultés. Elle indique également que les foyers de vie non médicalisés n'étant plus la priorité du nouveau schéma d'autonomie, l'association devra plutôt orienter son projet vers l'habitat inclusif.

Mr Arnaud Villeneuve souligne qu'il s'agit avec cette modeste subvention de 2.000 euros plus d'un appui politique du CIAS que d'un appui réel sur le plan financier.

Mr Bernard Cachenaud indique que sera intégré dans le compte rendu le lien avec le schéma autonomie du Département qui compte 39 fiches actions. Le Schéma Autonomie 2019-2023 se décline en 3 axes : prévenir la perte d'autonomie et maintenir le lien social, faciliter le parcours des usagers, le quotidien des aidants et le travail des professionnels, adapter l'offre d'accompagnement aux besoins des publics et des territoires.

<http://www.le64.fr/actualites/presentation-du-schema-autonomie-2019-2023-aux-partenaires.html>

Mme Léonie Agueraray observe qu'on retrouve les mêmes orientations que l'Agence Régionale de Santé.

Mr Arnaud Villeneuve note qu'une évaluation est prévue avec des points étapes chaque année.

⇒ **Au titre de la précarité** : on retrouve 116.000 euros pour la maison de Gilles (en lien avec Atherbea), 15.000 euros pour les Points Accueil Jour d'Hendaye et St Jean de Luz, 6.500 euros pour AIMA (qui travaille sur le pays de Bidache sur l'économie circulaire et emploie une douzaine de salariés) et Denen Etxea (qui est aussi sur l'économie solidaire à St Jean de Luz)

⇒ **Au titre des actions visant à mobiliser les 60-75 ans dans la vie citoyenne**. 6.500 euros pour le « collectif souletin » au titre de l'espace de vie.

### Sur les nouvelles actions.

#### ⇒ Au titre de l'autonomie

##### ● **Pour favoriser le maintien à domicile des personnes dépendantes et en situation de handicap :**

1.1. Mr Manterola explique que le but est d'**appuyer des expérimentations et de travailler en transversalité au travers d'initiatives collectives visant le maintien à domicile**. L'objectif est de rédiger un règlement d'intervention et d'aider à l'impulsion et l'émergence de projets par un concours d'idées.

1.2. **Œuvrer pour un habitat adapté au travers d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) amélioration de l'habitat** en mettant en place un programme d'actions visant un public en perte d'autonomie ou en situation d'handicap isolé, précaire, ayant des besoins importants d'adaptation du logement. L'action est partie du constat que le PIG fonctionne pour tout public mais qu'il peine à atteindre les publics « cachés » les plus en difficulté, en raison d'un isolement géographique ou de difficultés diverses et cumulées. L'action va être d'abord testée dans le pays de Bidache avant de la développer ensuite en Soule. Il s'agit de mobiliser à cette fin les élus et l'ensemble des partenaires.

Mme Béhotéguy suggère de mobiliser les aides à domicile, souvent au contact de ces publics.

Mme Françoise Brau-Boirie parle des infirmières.

Philippe Casenave cite les assistants sociaux de secteur, pas encore cités, les permanences d'accès aux soins de santé.

● **Pour promouvoir et valoriser les métiers d'aide à la personne.**

**2.1. Favoriser le recrutement, le remplacement, la qualification et l'accompagnement des aides à domicile** avec notamment l'idée de développer des services de remplacement par bassin de vie.

Mme Ghislaine Haye voit là par exemple une action qui pourrait être intégrée dans des groupes de travail.

**2.2. Travailler à la connaissance et à la reconnaissance des métiers d'aide à la personne.**

Mme Léonie Aguergaray souligne l'importance de donner la parole aux personnes qui sont déjà dans le métier qui vont témoigner du « *vrai vécu* ». Ce sera le meilleur moyen de ne pas se tromper de cible. Leur expérience est le meilleur terreau pour construire un plan d'actions. D'autres professionnels sombrent au contraire par manque de soutien.

Mr Manterola pense qu'il y a un travail à mener avec des prescripteurs comme Pôle Emploi. Il relève des difficultés de recrutement, par exemple vers St Palais.

Mme Simone Berlan insiste pour que l'on soit ambitieux en termes de formations qualifiantes.

● **Pour développer et soutenir des expériences associatives inter et co-générationnelles dans les territoires urbains et ruraux, en matière d'habitat et de mobilité**

**3.1.** Il s'agit de **soutenir les études ou enquêtes préalables à des projets d'habitat intermédiaire entre domicile et EHPAD** par un règlement d'intervention qui pourra s'appuyer sur un appel à projets et une dotation qui constituera un appui à l'émergence.

Mme Simone Berlan suggère de s'appuyer sur Aquitaine Active et sur d'autres financements.

Mr Philippe Casenave souligne qu'il faudra aussi travailler sur le fond de ces projets, indiquant que le groupe social de l'association les Bascos vient d'accueillir plusieurs responsables nationaux de l'association Hal'Agés dont l'objet est de promouvoir un habitat participatif et solidaire comme choix d'habitat dans le vieillissement. Il juge pertinente la proposition d'un travail pour un règlement d'intervention.

**3.2.** L'autre action vise, pour améliorer les mobilités, à **faciliter la mobilité des personnes âgées ou en situation d'handicap** en participant aux travaux du Plan de Déplacement Urbain qui doit être arrêté pour début 2020. De nombreux thèmes pourront être évoqués : le transport alternatif de voisinage, le covoiturage, des ateliers de transport collectif, la tarification sociale, l'intermodalité...

⇒ **Au titre de la précarité :**

● **Pour prendre en compte les besoins sociaux de la population dans la mise en œuvre des politiques publiques de la CAPB.**

**1.1.** Pour **favoriser le logement pour tous au travers du Programme Local pour l'Habitat** qui doit là aussi être arrêté pour début 2020 : il s'agira là aussi de participer au travail de diagnostic avec pour objectif, pour le CIAS, de s'intéresser aux publics spécifiques tant en termes de précarité que d'autonomie, en lien avec la Direction de l'Habitat et SOLIHA.

**1.2.** On retrouve ici, **faciliter la mobilité pour tous** au travers du Plan de Déplacement Urbain

**1.3.** Mettre en œuvre une **tarification sociale adaptée** (eau, transports, culture...)

● **Pour s'assurer d'un accueil ou d'un service pour les publics les plus fragiles**

**2.1.** Dans l'idée de **créer, gérer ou mettre à disposition des équipements liés à la grande précarité.**

Il est proposé de suivre ou élaborer des conventions avec les équipements existants (Ma Nuit/Lazaret, Maison de Gilles, Banque alimentaire, autres projets - ex : food truck). Outre le renforcement du soutien à la Maison de Gilles, 15 000 € sont destinés à d'autres projets.

S'agissant de la maison de Gilles, une conférence des financeurs a eu lieu avec l'Etat, le Département, la CAPB, compte tenu d'un gros déficit pour cet établissement prévu avec 30 places qui en compte 39. Il est demandé donc aux 3 financeurs d'abonder leurs contributions respectives. La CAPB (via le CIAS) est ainsi sollicitée pour 45.000 euros supplémentaires, en plus des 116 000 euros qu'elle finance déjà. .

Mme Béhotéguy demande si la structure reviendra ainsi à l'équilibre.

Il est répondu positivement, compte tenu de l'engagement de l'Etat, du Département et de la CAPB.

Mme Haye et M. Hirigoyen s'interrogent sur ce déficit, et se demandent dans quelles conditions l'augmentation du nombre de places avait été négociée, si les financements correspondants n'étaient pas réunis (dont ceux attendus de l'ex-ACBA, lors de l'augmentation du nombre de places en 2013-2014).

Mr Philippe Casenave souligne le besoin en hébergement d'urgence, les structures étant aujourd'hui totalement saturées, imposant plusieurs semaines d'attente. Il rappelle qu'initialement étaient prévus trois hôtels sociaux. Il est essentiel de travailler sur un schéma territorial d'hébergement d'urgence.

Mme Ghislaine Haye appuie cette intervention car étaient en effet initialement prévus trois hôtels sociaux.

**2.2.** Pour **renforcer l'accueil de jour**, est prévu de rencontrer les 4 Points Accueil Jour du Pays Basque, de renouveler les conventions avec les 2 associations déjà soutenues d'Hendaye et de St Jean de Luz et d'envisager les modalités de soutien pour les 2 autres. 30.000 € sont inscrits dont 15 000 € pour le fonctionnement de Txoko à Hendaye et Kanttu Goxoa à St Jean de Luz, 15 000 € pour renforcer d'autres Points Accueil Jour.

**2.3. Coordonner l'aide alimentaire en partenariat avec le Département :** il est proposé ici de se rapprocher du CD64 pour connaître sa démarche, et dégager un positionnement possible en complémentarité de la part de la CAPB. L'objectif est surtout de travailler sur l'aspect qualitatif notamment à travers le Projet d'Aide Alimentaire et à partir de l'épicerie sociale.

● **Pour favoriser l'insertion par l'emploi des publics fragiles.**

Les objectifs posés visent à :

**3.1.** Repérer les opportunités de **marchés d'insertion** possibles,

**3.2.** Étendre la **clause d'insertion** pour les marchés publics soit en intégrant dans ces marchés un volume d'heures pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, soit parfois en dédiant un lot à ce public. L'idée est d'étendre cette clause à tous les services pour les marchés supérieurs à 100.000 euros et suivis par le GIP-DSU. L'objectif est aussi de structurer un règlement commun

**3.3.** Favoriser la **création d'un incubateur social d'Activités économiques**, car il y a peu de structures dans l'Insertion par l'Activité Economique en Pays basque (3 ateliers chantiers d'insertion à St Jean de Luz, St Jean Pied de Port, Urt) et ces structures recouvrent des secteurs (entretien des milieux naturels) qui accueillent très peu de femmes. L'objectif serait d'essayer de soutenir l'émergence de projets dans des secteurs nouveaux.

● **Afin d'observer, structurer, adapter les politiques pour mieux agir** où il est question de :

**4.1. Calibrer un observatoire social partenarial de la précarité.**

Mr Manterola explique que l'objet sera de s'appuyer sur l'analyse des besoins sociaux dans différents domaines comme la précarité et l'autonomie, d'élargir aussi le champ de l'observatoire en lien avec ce qui a pu être dit, d'approfondir certains aspects. Un petit budget de 5.000 euros a été prévu pour, au besoin faire appel à un stagiaire. Il s'agira d'abord de travailler sur le cadre méthodologique de cet Observatoire (contenu, types et sources d'informations à mobiliser).

Mr Philippe Casenave souligne en effet l'importance de mobiliser sur ce sujet aussi tout le secteur associatif et de s'appuyer sur cette expertise partagée.

**4.2. Favoriser la cohésion dans la mise en œuvre des politiques de développement social.**

Il est précisé qu'un travail conjoint doit être amorcé entre le CIAS et les CCAS, pour s'entendre sur les questions à travailler ensemble. Une convention pourrait entériner ces points d'accord.

Mme Ghislaine Haye pense essentiel de travailler là aussi avec les personnes impliquées du fait de leur métier comme aussi avec les associations qui sont au contact de la population.

**4.3. Diagnostiquer puis élaborer un schéma d'hébergements d'urgence.** Cette action renvoie à l'ingénierie et nécessitera de mettre autour de la table divers partenaires dont l'Etat.

**4.4. Soutenir la structuration du collectif « Bâtir les solidarités ».**

Mr Manterola indique que le CIAS sera à l'écoute, aura besoin de rencontrer ce collectif pour voir comment travailler ensemble, peut-être au travers d'une convention, 20.000 € étant inscrits au besoin pour la création d'un poste permanent.

Mr Philippe Casenave précise que plusieurs administrateurs du CIAS sont impliqués dans « Bâtir les solidarités » qui permet à de nombreuses associations de travailler ensemble.

**L'axe Dynamiques sociales et citoyennes** a une seule ligne qui propose de « *Redonner un élan à la vie citoyenne* », en mobilisant les 60-75 ans. Le coût de cet axe est de 15 000 euros, dont 6 500 euros pour l'appui à l'espace de vie sociale "Collectif souletin".

➔ **Au titre des dynamiques sociales :**

● **Pour soutenir financièrement les structures, projets et animations.**

**1.1. Accompagner le développement de projets associatifs innovants.**

Le CIAS a été approché pour la création d'un centre social itinérant qui pourrait concerner Bidache, Hasparren et St Palais. Il a aussi été contacté par le Centre Social Denentzat à Hendaye pour un projet.

Mme Ghislaine Haye demande l'état d'avancement du projet de centre social itinérant.

Mr Manterola répond que ce projet est présenté très en amont.

Mme Léonie Aguegaray demande si cette action se traduira par des appels à projets et s'interroge sur les moyens humains qui pourront au sein du CIAS se mobiliser sur ces projets.

Mr Manterola précise que Mme Stéphanie Nadal est aujourd'hui cheffe de projet développement social.

Pour finir cette discussion, les avis des administrateurs sont sollicités sur deux options possibles visant à soutenir l'acquisition de vélos électriques par des choix en termes de tarification sociale.

Le premier scénario, intitulé « *incitation sociale et environnementale* » prévoit que tous les publics bénéficient d'une aide dégressive en fonction du quotient familial pour l'achat d'un vélo.

Le deuxième scénario, intitulé « *incitation sociale* » réserve l'aide aux familles dont le quotient familial ne dépasse pas 1.200 euros. Cela permet d'accorder une aide plus importante pour les quotients les plus faibles, équivalente à 50% du coût du vélo, plafonnée à 500 euros d'aide.

Des interventions très diverses sont faites :

- sur le coût à investir pour avoir un vélo électrique qui dure : 1.500, 2.000, 3.000 euros (Mme Ghislaine Haye)- ;
- sur le plafonnement du quotient familial prévu à 1.200 euros : une personne payée légèrement au-dessus du SMIC n'aurait aucune aide ;
- sur une analyse plus fine des bénéficiaires des subventions de la CAPB en 2018 : les personnes ayant un quotient familial inférieur à 400 euros ne sont que 9 sur un total de 80 bénéficiaires ;
- sur la nécessité de réviser les tranches mais, du coup sur l'impact budgétaire ;



- sur le montant très limité du budget de la CAPB (24.000 euros) et l'engagement beaucoup plus important qui serait nécessaire afin d'avoir de vraies pistes cyclables en ville et dans les zones rurales. Le problème doit être discuté à une échelle totalement différente (Mr Peio Iralour).

Finalement, plusieurs participants demandent la possibilité de mixer les deux scénarios (tous les publics bénéficiant de l'aide, avec une incitation plus élevée pour les quotients familiaux les plus faibles). Cette solution aura des répercussions budgétaires sur l'enveloppe financière de 24 000 euros.

#### ► **OJ 9. PROJET BERTAN.**

Le projet s'appuie sur le Diagnostic Territorial Stratégique du Programme européen transfrontalier POCTEFA qui pointe des préoccupations importantes sur le vieillissement dans les zones rurales. Les personnes âgées y rencontrent des difficultés pour accéder aux services administratifs ou en matière de bien-être, d'assistance sociale, d'assistance médicale, de transport...

Sur la base d'un diagnostic sociologique transfrontalier, le projet souhaite développer des stratégies territoriales innovantes de part et d'autre de la frontière autour du vieillissement actif en visant l'amélioration des dispositifs de soins et d'assistance à domicile de la population cible sur le territoire.

Ce projet doit être présenté le 15 avril au niveau régional.

La cible choisie est le milieu rural en zone de montagne.

Les actions du projet BERTAN couvriraient :

- Transport adapté pour un déplacement flexible à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.
- Logement, solutions de logement adaptées aux besoins résidentiels de la population cible.
- Participation sociale (loisirs, lien intergénérationnel)
- Services de soins de santé et d'assistance, renforcement des services, communication de l'offre.
- Vie active et saine (exercice physique et mental, stimulation cognitive, alimentation saine ...)
- Formation et développement de profils professionnels, école des personnes âgées...

Il s'agirait de s'inspirer d'expériences transfrontalières ailleurs.

En relation avec des partenaires de Navarre et de la communauté Autonome Basque, le rôle du CIAS pourrait consister à :

- ✓ Approfondir l'ABS (Analyse des besoins sociaux) sur le volet du vieillissement dans les zones rurales les plus fragiles (zone de montagne) ;
- ✓ Contribuer à une réflexion partagée et à l'échange d'expériences sur les nouvelles formes de mobilité et d'habitat pour les personnes âgées isolées ;
- ✓ Piloter un groupe de travail transfrontalier sur la valorisation de l'image des métiers d'aide à la personne ;
- ✓ Envisager la faisabilité de nouveaux services (service de remplacement en matière d'aide à domicile par exemple) ;
- ✓ Expérimenter la méthodologie Landalab déjà éprouvée en Communauté Autonome Basque, afin de repérer le niveau de vulnérabilité de personnes âgées isolées et de mobiliser leur environnement proche, en prêtant un terrain d'expérimentation dans la montagne basque. L'idée serait de mener l'expérimentation sur une ou deux communes de notre territoire.

La durée du projet couvrirait la période de janvier 2020 à juin 2022.

Le montant total serait de 160.000 euros avec 104.000 euros émanant du FEDER, 56.000 euros d'autofinancement.

Il est expliqué que de fait, ce projet vient conforter les lignes d'action inscrites dans le projet de cohésion sociale de la CAPB, et confiées au CIAS en matière d'autonomie.

Mme Ghislaine Haye, Mme Nadine Guénard relèvent que le projet entre dans le champ des actions du CIAS.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité favorablement pour la participation du CIAS à ce projet transfrontalier BERTAN, sous réserve qu'il soit retenu dans le cadre de l'appel à projets POCTEFA.

#### ► **OJ 10. Points divers**

MM. Cachenaute et Manterola indiquent que des commissions seront mises en place au sein du CIAS pour travailler des questions spécifiques en dehors des temps de conseils d'administration. Mme Haye demande s'il pourra être discuté des thèmes. L'équipe technique du CIAS fera des propositions de thèmes qui seront présentées lors d'un prochain Conseil d'administration.